COMPTE RENDU

Groupe de travail – Production / Diffusion

15e réunion

30 avril 2026 | 9h – 12h | NTB – Besançon

I. Présents

Présents	
Florence Mille	DRAC BFC
Mathilde Barraud-Tourraine	Région Bourgogne-Franche-Comté
Pierre Beffeyte	SYNDEAC
Stéphanie Abburra	Scène Ensemble
Nicolas Thirion	SYNDEAC
Charles Mesnier	SYNDEAC
Olivier Alno	SACEM
Coline Hejazi-Kenari-Debeunne	FEMA
Vanessa Douzon	Syndicat des Cirques et Compagnies de Création
Didier Rolot	CIP Franche-Comté
Élodie Longueville	Réseau Affluences
Jérôme Sabre	Réseau Affluences
Jean-François Mezeix	Culture Action

Le compte rendu de la séance précédente a été **validé par l'ensemble des membres présents** sans observation.

II. Tour de table

Le tour de table a permis de partager plusieurs actualités. Coline Hejazi-Kenari-Debeunne (FEMA) annonce qu'elle prend le relais de ses prédécesseurs à la représentation dans le groupe de travail, le SMA n'étant pas en mesure d'être présent sur les groupes de travail.

Didier Rolot (CIP Franche-Comté) signale l'organisation d'une **conférence de Bernard Friot** sur la sécurité sociale le 6 mai à 18h à la Faculté des Lettres de Besançon, ainsi que la présentation du rapport moral de William Robin président des CIBFC. Des mobilisations sont par ailleurs à venir autour des questions de résistance face à l'extrême droite.

III. Convention Région BFC / ONDA – Soutien à la diffusion

Mathilde Barraud-Tourraine (Région BFC) présente la convention de partenariat signée le **16 avril** entre la Région BFC et l'ONDA, portant sur le soutien à la diffusion en région. L'ONDA mobilise une enveloppe de **100 000 euros**, abondée par la Région selon un rapport de financement d'un tiers / deux tiers.

Fonctionnement du dispositif : les lieux déposent leurs projets de programmation ou de compagnies. Une commission ONDA instruit les demandes, puis transmet la liste des projets retenus à la Région pour validation d'un apport financier complémentaire. Les dispositifs ONDA déjà co-financés ne peuvent pas bénéficier d'un abondement supplémentaire.

Axes prioritaires : export des compagnies hors région et coopération des compagnies sur le territoire régional. L'objectif est de dépenser l'enveloppe avant 2028 ; des aides futures pourraient être orientées vers la co-production, notamment sur la transition écologique.

Un webinaire organisé le 20 avril a réuni plus de 90 participants. La Région sera présente à Avignon pour la 3e édition avec une présentation de projets chorégraphiques le 7 juillet, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire.

> *Charles Mesnier (SYNDEAC) soulève que la transition écologique ne devrait pas constituer une condition d'attribution des aides.*

IV. Bilan DRAC BFC – Programme 131

Florence Mille (DRAC BFC) indique que le programme 131 de soutien à la création enregistre une **baisse de 5 % des crédits dans toutes les DRAC** de France. Cette réduction n'a pas été appliquée de façon uniforme selon les territoires ; la DRAC BFC a veillé à en limiter l'impact au maximum. La danse et la musique ont pu être entièrement préservées.

Le changement de préfète de région a engendré un retard dans la communication relative à la programmation des subventions, la nouvelle préfète devant valider les décisions avant leur attribution. Le calendrier sera par conséquent resserré.

V. Mobilité et transition écologique

A. Un diagnostic partagé : une question avant tout économique

Les échanges convergent vers un constat commun : les structures et compagnies du spectacle vivant mettent déjà en œuvre des pratiques raisonnées en matière de déplacements (recours au train, covoiturage, mutualisation des tournées). La marge de manœuvre propre au secteur reste cependant limitée, et la question est perçue comme relevant d'abord d'un enjeu économique plutôt qu'écologique.

Plusieurs éléments structurels sont identifiés :

- Les équipes artistiques ne représentent qu'une infime part des émissions liées aux transports à l'échelle régionale. La mobilité constitue déjà un problème structurel en Bourgogne-Franche-Comté, indépendamment du secteur culturel.
- La crise de la diffusion fragilise les équipes artistiques, qui ne sont pas en mesure de placer la transition écologique au premier plan de leurs préoccupations. La réduction des formats de spectacles (disparition des grands formats au profit des petits) produit mécaniquement un effet plus favorable.
- Le coût des déplacements représente une charge considérable pour les compagnies — Scène Ensemble fonctionne exclusivement en train — tandis que pour certaines, ce coût devient dérisoire par rapport aux frais annexes, créant une distorsion problématique.
- Le circuit court n'est pas une option viable à grande échelle : il aurait un impact trop important sur la qualité artistique et reste subordonné à des choix financiers.

La distinction entre deux types de mobilité est soulignée : le déplacement des publics, traité au cas par cas par les structures, et le déplacement des équipes artistiques, pour lequel le seul levier réel serait l'obtention d'une tarification spéciale — jugée utopique à court terme, la SNCF n'ayant aucune incitation économique à réduire ses tarifs.

B. Initiatives et pistes de travail

Plusieurs initiatives concrètes sont présentées ou évoquées :

Expériences locales : Pierre Beffeyte (SYNDEAC / théâtre de Vesoul) présente une étude commandée à l'ADEME à Avignon sur les mobilités des publics. Une cartographie référençant l'ensemble des dispositifs de transport a été élaborée, permettant d'identifier les nœuds de connexion et d'agir auprès de la SNCF et des opérateurs de bus pour ajuster certaines lignes. L'accueil de la compagnie XY a permis d'expérimenter le covoiturage avec les mairies, une démarche amenée à se développer.

Réseaux et dispositifs : la FEMA vient d'intégrer le réseau R2D2 et travaille sur les mobilités via le dispositif « Festival en Mouvement », qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. La Fédération des Musiques Actuelles réunit 70 structures ayant engagé une

négociation collective sur les coûts d'énergie. La piste du covoiturage via **MOBIGO** est identifiée comme plus réaliste et mérite d'être approfondie.

Écosystème et coopération : un changement de paradigme est proposé, orienté vers le soutien prioritaire aux compagnies régionales. La coopération (compagnies en résidence jouant dans plusieurs structures du territoire) et la mutualisation du parc matériel (via des projets de ressourceries) constituent des pistes complémentaires. Des questions sont également soulevées sur les **clauses d'exclusivité** qui freinent les tournées et perturbent l'écosystème local.

Niveau institutionnel : il est proposé de réunir des opérateurs régionaux publics et privés avec les décideurs politiques pour négocier des conditions tarifaires avantageuses (récupération de TVA sur les transports, tarifications négociées). Un dialogue à la préfecture est envisagé. Il est également suggéré d'intégrer des critères écologiques dans les conditions d'attribution des subventions, et de s'interroger sur le soutien public accordé aux grands festivals privés à fort impact écologique.

C. Limites et points de vigilance

Plusieurs limites sont identifiées dans les approches envisagées :

- Une charte ou des critères écologiques purement déclaratifs ne produiront d'effets concrets que s'ils s'accompagnent d'une formation adaptée et d'outils opérationnels.
- Les actions dispersées entre acteurs ne permettent pas d'atteindre une échelle suffisante pour peser sur les opérateurs de transport.
- La question de la mobilité doit être posée à la bonne échelle territoriale : les enjeux diffèrent fortement selon que l'on raisonne à l'échelle d'une communauté de communes ou d'une région entière.

Orientations retenues : connexion avec MOBIGO pour développer le covoiturage, mutualisation du parc matériel, réalisation d'une enquête sur les mobilités en région, communication sur les dispositifs existants, et engagement d'un dialogue institutionnel à un niveau supérieur pour négocier des conditions tarifaires.

VI. Enquête Production / Diffusion

A. Bilan de la première phase

L'objectif initial de l'enquête était de dresser un **état des lieux de la création et de la production en région**. Le groupe fait le constat que les résultats obtenus ne permettent pas une diffusion en l'état.

Limites identifiées : le nombre insuffisant de répondants nuit à la représentativité des données. La formulation de certaines questions a complexifié le traitement, rendant les graphiques illisibles (mélange de trop nombreuses variables). Des questions se posent également sur la pertinence de certains critères au regard des réalités du territoire — notamment le seuil de coproduction à 5 000 euros ou les exigences de dates confirmées, qui s'appliquent différemment selon les disciplines (danse, théâtre équestre, marionnettes).

Données disponibles pour un retraitement : Stéphane Laurent a transmis les données brutes, ce qui ouvre la possibilité d'un retraitement en redéfinissant les axes d'analyse. Des croisements sont envisagés avec les données de la DRAC pour les scènes labellisées, les données du CNM 2024 et celles de l'observatoire FEDELIMA. Le SYNDEAC dispose par ailleurs de chiffres sur l'évolution de l'emploi depuis la période COVID, pouvant être corrélés avec les enjeux de la crise de la diffusion.

B. Suite à donner

Le groupe s'accorde sur la nécessité de clarifier au préalable la problématique et les objectifs de l'enquête avant tout retraitement, afin que les choix méthodologiques découlent directement des questions posées.

Actions identifiées : relecture collective du questionnaire avec prise de recul ; retraitement des données à partir des éléments transmis ; croisement avec les sources existantes (DRAC, CNM, FEDELIMA, SYNDEAC) ; mise à jour de la **feuille de route** (8 points) dans l'espace drive partagé.

VII. Enjeux politiques du secteur culturel

Nicolas Thirion (SYNDEAC) ouvre une réflexion de fond sur les transformations structurelles du secteur culturel, évoquant ce qu'il qualifie de **guerre culturelle** et de processus de bolloréisation de la culture. Il pointe l'incursion croissante du secteur privé dans le champ culturel, la fragilisation du service public et les enjeux politiques à un an des élections présidentielles.

Il pose la question d'une démarche collective à construire autour de ces enjeux, estimant que des réponses purement sectorielles ou techniques ne suffiront pas face à l'ampleur des transformations en cours. Cette proposition est soumise à la réflexion du groupe pour la suite des travaux.

VIII. Agenda et prochaines étapes

Échéance	Événement
7 juillet 2026	Présence à Avignon – présentation de projets chorégraphiques (avec la Région Centre-Val de Loire)
10 juillet 2026	Comité COREPS Avignon + Inter-COREPS
Fin septembre / début octobre 2026	Plénière du COREPS BFC

Compte rendu établi par la coordination du COREPS BFC — 15e réunion du 30 avril 2026